



Organisation des études 2^{ème} et 3^{ème} cycles

Master - Doctorat

2022-2023

Deuxième cycle

Master de théologie

Directeur pédagogique : **Bertrand PINÇON**

Le Directeur pédagogique établit avec chaque étudiant son programme annuel en fonction du cursus antérieur validé et de son projet d'études.

Bertrand PINÇON reçoit sur rendez-vous (theologie.master@univ-catholyon.fr)

Depuis l'année universitaire 2006-2007, la Faculté de théologie de Lyon applique, pour le deuxième cycle, les accords de Bologne (système européen), selon le modèle Licence-Master-Doctorat (LMD). Les deux années de deuxième cycle, dites Master 1 (M1) et Master 2 (M2), conduisent à l'obtention **du diplôme de Master en Théologie**, conférant **la licence canonique en théologie**.

Le niveau de ce Master est désormais reconnu en vertu de l'accord entre la République française et le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes de l'enseignement supérieur. (JORF n°0092 du 19 avril 2009 page 6746. Texte n° 10. Décret n° 2009-427 du 16 avril 2009).

Les Masters en théologie délivrés par la Faculté de théologie

En collaboration avec l'Institut des Sources Chrétiennes, la Faculté de théologie délivre un Master spécialisé reconnu par le Saint-Siège, intitulé : **Master en théologie et sciences patristiques**.

À compter de la rentrée universitaire 2021/2022, pour les nouveaux étudiants, la Faculté délivre un diplôme de Master de théologie assorti d'une des mentions suivantes : **théologie dogmatique, théologie fondamentale, mission de l'Eglise, théologie morale, théologie spirituelle, Ecritures Saintes, histoire de l'Eglise**.

Maquette commune pour toutes les mentions du Master en théologie

(non valable pour le Master en théologie et sciences patristiques)

M1 = 60 CE		M2 = 60 CE	
4 cours	20 CE	2 cours	10 CE
2 séminaires	14 CE	3 séminaires	21 CE
Recherche bibliographique	6 CE	1 cours de langue	6 CE
1 cours de langue	5 CE	2 JÉ ou 1 colloque	3 CE
Dossier de synthèse	15 CE	Mémoire	20 CE
M1 = 60 CE		M2 = 60 CE	

Master en théologie et sciences patristiques (à partir de septembre 2021) en collaboration avec Sources Chrétiennes (SC)

Master 1 (60 ECTS)

- 1 cours LXX, Vulgate (SC) (3 CE)
- 1 cours de langue ancienne (5 CE) (Grec, latin, syriaque ou hébreu)
- Séminaire de théologie patristique (UCLy) (7 CE)
- Séminaire de recherche bibliographique (UCLy) (6 CE)
- Séminaire Biblindex (SC) (7 CE)
- 1 séminaire (7 CE) au choix parmi :
 - o Séminaire de traduction et de lecture de textes patristiques (SC)
 - o Séminaire de littérature patristique (SC, HiSoMA)
 - o Séminaire de philosophie antique (UCLy)
- 2 cours (10 CE) au choix parmi :
 - o Judaïsme Hellénistique
 - o Milieu du Nouveau Testament
 - o Journées archéologie-théologie
 - o Cours de théologie patristique : un auteur, une œuvre, un thème...
 - o Cours de philosophie antique
- 1 DS (15 CE)

Master 2 (60 ECTS)

- 1 cours de théologie patristique : un auteur, une œuvre, un thème... (UCLy) (5 CE)
- 1 cours de langue ancienne (5 CE) (Grec, latin, syriaque ou hébreu)
- 1 séminaire de théologie patristique (UCLy) (7 CE)
- 2 séminaires (14 CE) au choix parmi :
 - o Séminaire de traduction et de lecture de textes patristiques (SC)
 - o Séminaire de littérature patristique (SC, HiSoMA)
 - o Séminaire Biblindex (SC)
 - o Séminaire de philosophie antique (UCLy)
- 1 cours (5 CE) au choix parmi :
 - o Judaïsme Hellénistique
 - o Milieu du Nouveau Testament
 - o Journées archéologie-théologie
 - o Cours de théologie patristique : un auteur, une œuvre, un thème...
 - o Cours de philosophie antique
 - o Stage d'ecdote (SC)
- 1 colloque ou 2 Journées d'étude avec CR méthodologique (4 CE)
- Mémoire (20 CE)

Année propédeutique d'étude de langues anciennes :

Un test de latin et un test de grec en tout début d'année permettent d'évaluer le niveau de l'étudiant dans ces langues. Si son niveau n'est pas suffisant¹, avant de commencer le cursus de deux ans du Master, l'étudiant devra suivre une année d'étude préalable du latin et du grec accompagnée de deux cours de patristique.

Retrouvez le détail des cours du Master sur le site :

<https://sourceschretiennes.org/master/master-theologie-sciences-patristiques>

¹ En langue ancienne, il est requis d'avoir un niveau minimal équivalent à 3 semestres de grec (grec I) et 2 semestres de latin (A).

Liste des mentions de Master en théologie

Le choix de la mention du Master en théologie, en concertation avec le Directeur pédagogique, suppose l'inscription à certains nombres de cours et séminaires ciblés selon la discipline, ainsi que la participation à des journées d'études (JE) ou colloques et la rédaction du dossier de synthèse (DS) et du mémoire.

Par « cours », on désignera un cours spécifique de 2^e cycle.

Voici ce qui est requis pour chaque mention de Master :

→ **Mention « théologie dogmatique »**

M1 : 2 cours en dogme, 1 séminaire en dogme, DS en dogme.

M2 : 1 cours en dogme, 1 séminaire en dogme, 2 JE ou 1 colloque dogme, mémoire en dogme.

→ **Mention « théologie fondamentale »**

M1 : 1 cours en théologie fondamentale, 1 cours en dogme, 1 cours de philosophie, 1 séminaire en théologie fondamentale, DS en théologie fondamentale.

M2 : 1 cours en théologie fondamentale, 1 séminaire en théologie fondamentale ou en dogme, 1 mémoire en théologie fondamentale.

→ **Mention « mission de l'Eglise »**

M1 : 1 cours de missiologie, 1 cours de théologie des religions, 1 séminaire en missiologie, 1 séminaire à orientation « Mission de l'Eglise », DS en « Mission de l'Eglise ».

M2 : 1 cours à orientation « Mission de l'Eglise », 1 séminaire en missiologie, 1 séminaire en Histoire de l'Eglise, 2 journées d'étude ou 1 colloque orienté(es) « Mission de l'Eglise », mémoire en « Mission de l'Eglise ».

→ **Mention « théologie morale »**

M1 : 1 cours en théologie morale, 1 séminaire en théologie morale, DS en théologie morale.

M2 : 1 cours en théologie morale, 2 séminaires en théologie morale, 2 journées d'étude ou 1 colloque en théologie morale, mémoire en théologie morale.

→ **Mention « théologie spirituelle » (inter-départements)**

M1 : 1 cours de théologie ou d'histoire de la spiritualité, 1 séminaire à orientation spirituelle, DS en spiritualité.

M2 : 1 séminaire à orientation spirituelle, 2 journées d'étude ou un colloque en spiritualité, mémoire en spiritualité.

→ **Mention « Ecriture sainte »**

M1 : 2 cours en Bible, cours de langue biblique, DS en Bible.

M2 (niveau I-C en langue biblique requis): 1 cours en Bible, 1 séminaire en Bible, 2 journées d'étude ou un colloque en Bible, mémoire en Bible.

→ **Mention « histoire de l'Eglise »**

M1 : 1 cours en ecclésiologie, 1 cours de méthodologie historique (TEL), 1 séminaire en histoire ou en théologie de la mission, DS en histoire de l'Eglise.

M2 : 1 séminaire en théologie de la mission ou en histoire, 2 journées d'étude ou 1 colloque en histoire, mémoire en histoire de l'Eglise.

Règlement des études de Master

Durée des études de 2^e cycle

Le Master 1 (M1) et le Master 2 (M2) se font en un an chacun, l'année étant comptée à partir du lancement avec l'enseignant du dossier de synthèse (DS) en M1 ou du mémoire en M2 (voir ci après).

Une dérogation d'un an pour le M1 et d'un an pour le M2 peut être accordée par le directeur pédagogique si l'étudiant n'est pas à plein temps.

Le cursus

Le 2^e cycle des études en théologie est un cycle de recherche et de spécialisation. L'étudiant devient étudiant-chercheur.

« On y enseigne les disciplines particulières correspondant aux divers secteurs de la spécialisation et on y donne des séminaires et travaux pratiques pour acquérir l'usage de la recherche théologique scientifique » (Constitution apostolique *Veritatis Gaudium*, art. 74).

Les étudiants se spécialisent notamment par une double production écrite, à savoir la rédaction d'un dossier de synthèse et d'un mémoire dans la discipline choisie. Ce travail suppose de consacrer un temps important à l'étude et aux recherches (participation aux séminaires, à des journées d'études et colloques, recherche en bibliothèque).

Le dossier de synthèse (DS) de M1

– Le dossier de synthèse pourra :

- soit étudier la pensée d'un ou de plusieurs auteurs ; le travail montrera comment l'étudiant a compris cette pensée.
- soit présenter un débat, l'état des lieux d'une question disputée et ses enjeux. Dans ce cas, le travail, à partir d'une recherche bibliographique, montrera ce qui a été publié de pertinent sur une question, en dégagera l'essentiel.

Généralement, il convient de présenter au tuteur un éventail assez large d'ouvrages récents sur la question choisie, de façon à parvenir avec lui à une sélection d'environ trois penseurs.

– Le dossier de synthèse doit donc refléter :

- l'acuité de lecture de l'étudiant (choix des lectures, analyse, prise de distance avec les textes),
- sa capacité de synthèse,
- son aptitude à problématiser une question.
- sa faculté à organiser sa pensée

Le dossier de synthèse comportera **au maximum 85 000 signes**, espaces et notes comprises, soit une **quarantaine de pages** recto reliées, police Times new roman 12, interlignes 1,5. Les marges doivent être suffisantes.

La page de titre doit indiquer : le nom et le prénom du candidat, le titre du dossier, suivi de la mention : Dossier de synthèse présenté en vue du Master 1 de Théologie, mention : X, le nom du tuteur, le nom de la Faculté, la date de la remise du travail qui sera **au plus tard le 15 mai**.

Le dossier de synthèse est à remettre en **trois exemplaires** au directeur pédagogique. **Une version électronique obligatoire** est à envoyer au tuteur et au directeur pédagogique.

Le mémoire de M2

Il peut s'inscrire dans la suite du dossier de synthèse de M1 et prendre position dans la question présentée par le dossier de synthèse.

Il peut envisager une nouvelle perspective, le dossier de synthèse ayant révélé que la question n'était pas si pertinente.

Il suppose les mêmes aptitudes que pour le dossier de synthèse. Toutefois, le mémoire aura **une dimension de problématisation** plus accentuée, traitée de manière plus personnelle.

En effet, le mémoire permet d'évaluer notamment si le candidat est apte à mener un travail de doctorat, à entrer dans une réflexion personnelle, à pointer ce qui serait à traiter.

Le mémoire comportera **au maximum 150 000 signes**, espaces et notes comprises, soit **une soixantaine de pages** recto reliées, police Times new roman 12, interlignes 1,5. Les marges doivent être suffisantes.

La page de titre doit indiquer : le nom et le prénom du candidat, le titre du mémoire avec le sous-titre : Mémoire présenté en vue de l'obtention du master en théologie (licence canonique de théologie), mention : X, le nom du tuteur, le nom de la Faculté, la date de la remise du travail, **au plus tard le 15 mai** (pour une soutenance en juin). Le choix de la date de soutenance se fait en concertation avec l'étudiant, le directeur de mémoire et le président du jury.

Le mémoire est à remettre en **trois exemplaires au secrétariat**. **Une version électronique obligatoire** doit être envoyée au directeur/directrice du mémoire et au directeur pédagogique.

Dans le cas d'un dossier de synthèse ou de mémoire en Bible, en plus des indications données *supra*, il sera demandé à l'étudiant de maîtriser une langue vivante (anglais ou allemand) afin d'honorer la recherche biblique ainsi qu'une langue ancienne (grec ou hébreu, selon le texte étudié), afin de travailler sur le texte original.

Pour le DS (M1)

L'étudiant présentera un débat exégétique, soit à partir d'un concept biblique dans un corpus donné, soit à partir d'un texte biblique. Pour cela, il fera dialoguer les auteurs retenus, prendra position et fournira une bibliographie.

Pour le mémoire (M2)

L'étudiant, à partir d'une question propre, fera une lecture critique d'un texte précisément délimité ou d'un dossier de textes et sera capable d'argumenter sa position dans la confrontation des positions étudiées. Il présentera une bibliographie raisonnée.

La participation et la validation des journées d'études et colloques

Les étudiants ayant participé à une journée d'études ou un colloque sont tenus de rédiger et d'adresser au directeur pédagogique **un compte-rendu** sous forme d'un document de deux pages environ (entre 5000 et 6000 caractères, espaces compris) comportant :

- une reformulation personnelle de la problématique de la journée d'études ou du colloque
- un aspect de méthodologie à souligner
- un point d'approfondissement théologique à retenir.

Outre la validation des crédits accordés par la participation à la journée d'études ou au colloque, cet exercice a pour objectif d'aider l'étudiant à en ressaisir les apports scientifiques au service de votre propre recherche universitaire.

Modalités de validation

- Chaque année totalise **60 crédits européens** (CE) incluant soit le dossier de synthèse en M1 soit le mémoire en M2.
- Si le cursus du baccalauréat canonique n'est pas complet, aucun diplôme ne sera délivré.
- Pour passer du M1 au M2 l'étudiant doit avoir obtenu **une moyenne de 12/20** pour l'ensemble des cours et séminaires, ainsi que **12/20** au dossier de synthèse.
- Seul le mémoire de M2 fait l'objet d'une **soutenance publique**, avec un jury de deux enseignants.
- Le passage du 2^e cycle au 3^e cycle n'est possible que si l'étudiant a obtenu une moyenne générale correspondant au moins à la mention Bien (ou équivalent), soit **14/20**.

Notes et mentions

La note déterminant la mention obtenue au Master est calculée de la manière suivante : moyenne des notes des examens validant les cours : 40 % + note du dossier de synthèse : 10 % + note du mémoire de M2 : 25% + note de la soutenance orale du mémoire : 25 %.

- de 10 à 11,99 : Passable
- de 12 à 13,99 : Assez Bien (*Bene*)
- de 14 à 15,99 : Bien (*Cum laude*)
- Plus de 16 : Très Bien (*Magna cum laude*)

Les diplômes canoniques sont à retirer au Secrétariat.

Plagiat

La reprise de textes publiés sur quelque support que ce soit (articles de revues, livres, sites web...), sans que soient indiquées les références précises – ce qui s'appelle un plagiat – constitue une faute (voir les articles L111-1 et L335-3 du Code de la Propriété intellectuelle). Cette faute grave entraîne des sanctions, allant jusqu'à l'exclusion.

Lors de leur inscription, les étudiants s'engagent formellement à respecter cette consigne en signant une charte de déontologie anti-plagiat (voir ci-après).

Date à retenir

Mercredi 28 septembre 2022 de 14h à 15h30 : réunion de tous les étudiants de cycle de Master en **salle L327**

Doctorat en théologie

Directeur pédagogique : **François LESTANG**

François LESTANG reçoit sur rendez-vous (theologie.doctorat@univ-catholyon.fr)

Le 3^{ème} cycle d'études universitaires (cycle d'études doctorales) prépare au **doctorat canonique en théologie**. Ce doctorat peut être préparé en collaboration avec d'autres universités, tant françaises qu'étrangères (codirections, cotutelles). Le niveau du doctorat canonique en théologie est reconnu en vertu de l'accord entre la République française et le Saint-Siège sur la reconnaissance des grades et diplômes de l'enseignement supérieur, ce qui permet à un docteur en théologie de préparer une Habilitation à Diriger des Recherches au sein de l'Université française.

Tout doctorant de la faculté de théologie fait partie du **Collège doctoral** de l'Unité de Recherche « Confluence : Sciences et Humanités ». En lien avec le directeur du cycle d'études doctorales de la faculté de théologie, le directeur du Collège doctoral organise la formation doctorale au long du parcours de l'étudiant. Cette année, la **semaine méthodologique** du collège doctoral, obligatoire pour tous les doctorants de l'Unité de Recherche, aura lieu

du lundi 24 au vendredi 28 octobre 2022

L'esprit et les modalités de la formation doctorale sont exprimées dans la **charte du doctorat** de l'UCLy (disponible sur le site de l'UCLy : <https://www.uclly.fr/wp-content/uploads/2020/12/ur-college-doctoral-charte-du-doctorant-1.pdf>) . Au moment de la première inscription, cette charte est signée par le doctorant, son directeur de thèse, le directeur du cycle d'études doctorales de la faculté de théologie et le directeur du collège doctoral.

Une **réunion d'information** des doctorants en théologie aura lieu au début du premier semestre

Jeudi 29 septembre de 9h à 10h en salle L327

Modalités d'inscription

Selon le diplôme de deuxième cycle de l'étudiant, l'inscription en cycle d'études doctorales se fait selon l'une des deux modalités suivantes :

- pour les étudiants titulaires d'un **master en théologie** (appelé aussi Licence canonique en théologie), assorti de la mention « Bien » ou équivalent (*cum laude probatus*), inscription en première année de doctorat après avis favorable de la Commission doctorale de la Faculté de théologie ;
- pour les étudiants titulaires d'une **maîtrise en théologie** (appelée aussi Licence canonique en théologie), assortie de la mention « Bien » ou équivalent (*cum laude probatus*), la Commission doctorale de la Faculté de théologie décide soit de les admettre directement en cycle d'études doctorales, soit de les inscrire en Master 2 pour compléter leur formation avant le travail de recherche doctorale.

Pour les étudiants prêtres ou religieux, l'accord écrit de l'évêque ou du supérieur légitime est indispensable. Pour les étudiants étrangers, le DALF C1 est requis.

Dans tous les cas, la présentation du dossier se fait par l'intermédiaire du Directeur du cycle d'études doctorales.

Après accord de la Commission doctorale, le doctorant travaille sous la supervision d'un enseignant-chercheur de la faculté de théologie, en vue de la rédaction d'un projet de recherche. En plus de la charte du doctorat déjà mentionnée, une **convention individuelle de formation** est signée entre le doctorant et son directeur de thèse dans les six mois qui suivent l'inscription en doctorat. Celle-ci définira entre autres les enseignements et parcours formatifs, spécifiques ou complémentaires, que le doctorant devra valider, en vue d'établir un *portfolio* d'expériences et de compétences.

Parcours doctoral

L'étudiant inscrit en 3^{ème} cycle doit définir un projet de recherche agréé par un directeur de recherche. Ce projet (10 à 15 pages) est évalué en fin de première année de doctorat par la **commission doctorale** de la Faculté de théologie.

Vers la fin de sa deuxième année de doctorat, le doctorant rencontre un **comité de suivi de thèse**, dont son directeur de recherche ne fait pas partie, afin de rendre compte des conditions de sa formation et de l'évolution de sa recherche ; le comité de suivi rend un avis sur l'échéance prévisible de soutenance.

Avant l'achèvement de la troisième année (ou d'une période de quatre à six ans au plus si le doctorant exerce une activité professionnelle), la **commission doctorale** de la Faculté de théologie examine le dossier du doctorant. Ou bien le travail de thèse est achevé, ou bien la vérification de l'avancée avérée du travail de thèse permet la prolongation du parcours doctoral.

Lorsque la rédaction est conclue, le directeur de thèse propose au directeur du cycle d'études doctorales la composition du jury de thèse. L'autorisation de soutenir une thèse est accordée par le recteur de l'UCLy, après avis du directeur du Collège doctoral, sur proposition du directeur de thèse (rapport écrit) et après consultation des rapports d'experts. La soutenance est publique, et a lieu en langue française.

À côté de la préparation du doctorat canonique en théologie, il existe une scolarité plus courte d'un délai maximal de deux années, en vue d'obtenir le **certificat d'études théologiques de 3^{ème} cycle**, certificat propre à l'UCLy. Il est alors demandé au candidat de suivre 4 enseignements et de soutenir un mémoire sur un sujet approuvé par un directeur de recherche. Ce mémoire ne donne pas accès à la rédaction d'une thèse.

Enfin, il est aussi possible de soutenir une **thèse de théologie sur travaux**, selon les modalités prévues dans le règlement de 3^{ème} cycle.

Le règlement complet du cycle d'études doctorales est disponible pour les étudiants auprès du Directeur pédagogique du cycle d'études doctorales ou sur le site de la faculté (<https://www.uclly.fr/wp-content/uploads/2021/11/reglement-du-cycle-detudes-doctorales-2021-11-17.pdf>).

La Faculté de Théologie de Lyon est membre du réseau européen francophone Théodoc, aux côtés des Facultés de théologie de Paris (Institut Catholique, Centre Sèvres, Institut protestant de théologie), Strasbourg (Facultés de théologie catholique et protestante), Louvain-la-Neuve (Belgique), Fribourg (Suisse), Genève-Lausanne-Neuchâtel (Suisse). Ce réseau vise à développer la collaboration entre les facultés de théologie et à offrir aux étudiants des possibilités plus larges de formation. Une rencontre réunira doctorants et enseignants du réseau les 23 et 24 novembre 2022 à Louvain-la-Neuve sur le thème « Savants ou militants ? Crise climatique et avenir de l'humanité »

Un moteur de recherche permet de connaître les thèses en préparation au sein du réseau : <http://www.uclouvain.be/36580.html#Theses>

PLAGIAT

Le plagiat consiste à s'approprier consciemment ou par inadvertance le travail d'un autre, en copiant un auteur sans le citer ou le dire, ou bien en s'inspirant d'un modèle que l'on omet de désigner, délibérément ou par négligence.

Il s'agit d'une « faute grave passible de sanctions disciplinaires voire de poursuites pénales » (cf. *Charte de déontologie* de l'Université de Lyon).

Plusieurs raisons peuvent amener à plagier : l'ignorance sur la notion de propriété intellectuelle, la gestion de son temps, l'usage du copier-coller, la question de la compétitivité, le manque de confiance en soi, le manque de créativité, la tentation du mimétisme...

Pour éviter le plagiat : citer correctement ses sources

Dans le cadre d'un travail en théologie, il est fréquent de trouver dans des ouvrages ou sur internet des formulations éclairantes qui expriment exactement ce que l'on souhaite dire.

Pour respecter la méthodologie universitaire, vous pouvez :

- Reformuler avec vos propres mots (paraphrases) ce que vous avez retenu d'une source.
 - o Vous devez alors mentionner précisément votre source en note : « cf... »
- Utiliser telle quelle une expression publiée, mais en respectant deux conditions :
 - o Premièrement, la mettre entre guillemets. Ainsi on visualise que les mots ne sont pas de vous.
 - o Et renvoyer en note à la référence précise : ouvrage avec la page, ou site avec la date de consultation.

Cette méthode, en plus d'être obligatoire, vous apporte **trois bienfaits**, comme autant de protections pour la qualité de votre travail :

- Elle montre que vous avez cherché à approfondir votre sujet par une (bonne !) référence extérieure qui enrichit votre assimilation du cours : renoncez à toute référence non universitaire et surtout aux articles anonymes de Wikipedia par exemple ;
- Elle conserve à l'auteur la propriété intellectuelle de ses formules
- Elle vous permet d'entrer en dialogue avec une autre pensée et d'auto-évaluer votre argumentation personnelle.

Procédure en cas de détection de plagiat

- Dans ce cas votre travail est considéré comme irrecevable. Votre responsable d'étude est chargé de vous contacter pour vous informer et revoir avec vous les améliorations à apporter à vos méthodes de travail pour pouvoir poursuivre. Vous devrez vous présenter au rattrapage.
- En cas de récidive, le doyen est chargé de vous recevoir pour un avertissement.
- Plus aucune tolérance n'est possible après ces mises en garde ; la procédure disciplinaire définie à l'art. 42 des statuts de la faculté vous est appliquée, qui peut aller jusqu'à l'exclusion.

Logiciel anti-plagiat

Attention, **tous vos travaux remis sont susceptibles d'être analysés** par un outil de détection qui repère les emprunts.

Charte de déontologie de l'Université de Lyon

Lors de votre 1^{ère} inscription, il vous est demandé de **signer la Charte de déontologie en matière d'emprunts, de citation et d'exploitation des sources d'informations** de l'Université de Lyon par laquelle vous vous engagez à ne pas faire passer pour vôtre, fût-ce par omission, un travail que vous n'avez pas accompli.

Pour plus d'informations

<https://www.universite-lyon.fr/vie-des-campus/bien-vivre-dans-nos-campus/documentation-et-bibliotheques/campagne-anti-plagiat-de-l-universite-de-lyon-11180.kjsp?RH=1486549883597>

GLOSSAIRE

ASSEMBLÉE DE FACULTÉ : Au printemps, une Assemblée de Faculté réunit les enseignants et étudiants de la Faculté pour un temps d'information et d'échange.

ASSEMBLÉE D'UNIVERSITÉ : Cette instance rassemble des représentants (enseignants et étudiants) de tous les pôles facultaires de l'Université catholique.

AUDITEURS LIBRES : voir Étudiants.

CE : voir Crédits européens.

CERTIFICAT : Les étudiants souhaitant approfondir un domaine théologique particulier peuvent s'inscrire à un certificat : Études bibliques élémentaires, Initiation à la Théologie morale, Histoire de l'Église, Église et sacrements.

COMMISSIONS : Des commissions mixtes (étudiants-enseignants) ont la charge des différents domaines de la vie de la Faculté : Vie spirituelle, Profac ; Assemblée de Faculté* et journée de rentrée ; Assemblée d'université* ; Bourses ; Journée interdisciplinaire*, Commission interculturelle ; Célébration œcuménique.

CONSEIL DE FACULTÉ : En vertu des statuts canoniques de la Faculté approuvés en 2020s, le Conseil de Faculté est l'organe ordinaire de gouvernement de la Faculté (art. 6). Sont membres de ce Conseil tous les enseignants stables de la Faculté auxquels s'ajoute une délégation de cinq étudiants ayant droit de vote. À titre exceptionnel, pour l'approbation des programmes de cours et lorsqu'il est question de personnes, tout ou partie de la séance d'un Conseil de Faculté se tiendra hors la présence des étudiants (art. 7). Le Doyen a en outre la possibilité de convoquer un collège élargi du Conseil de Faculté comprenant, outre les membres ordinaires, l'ensemble des enseignants adjoints (assistants, enseignants invités, vacataires) et les représentants d'instituts partenaires.

CONSEIL DES ÉTUDIANTS : Ce conseil est composé de 9 étudiants ou auditeurs libres élus par leurs pairs pour une année. Ils ont en charge l'animation de la vie étudiante de la faculté et participent aux commissions*. Cinq d'entre eux siègent au conseil de faculté*.

COURS : voir Enseignements.

COURS SEMESTRIEL : La durée d'un cours semestriel (CS) est de deux heures par semaine, pendant 13 semaines.

CRÉDITS EUROPÉENS : Ce système européen, reposant sur la prise en compte de la charge de travail effectué par l'étudiant, permet à celui-ci, inscrit dans une faculté, de suivre, dans une autre, des cours qui seront pris en compte par la première. Un étudiant travaillant à plein temps, s'il valide* tous ses examens et travaux proposés, acquiert normalement 60 crédits dans une année.

CS : voir Cours semestriels.

CYCLES D'ÉTUDES : Les cycles d'études sont au nombre de trois. Le premier (5 ans) prépare à la licence (= baccalauréat canonique), le deuxième (2 ans) au Master (= licence canonique), le troisième au doctorat.

DIPLÔMES CANONIQUES : La Faculté de Théologie de Lyon, de droit pontifical, délivre des diplômes qui sont reconnus par le Saint-Siège et sont, par conséquent, acceptés comme tels par les autres facultés canoniques dans le monde entier.

DIRECTEUR D'ÉTUDES : Les Directeurs d'études (1^{er} cycle, 2^e cycle, 3^e cycle) déterminent avec les étudiants le programme des cours qu'ils suivront et constituent leur dossier administratif. Au cours de l'année, ils rencontrent les étudiants pour assurer le suivi des études et déterminer avec eux les modifications éventuelles.

DOYEN : Le Doyen est élu pour trois ans par les enseignants du Conseil de Faculté auxquels s'adjoint le directeur de l'IPER. Il promeut et coordonne la vie de la Faculté.

DUET : Le Diplôme Universitaire d'Étude de Théologie est un diplôme non canonique de théologie accordé aux étudiants ayant validé l'équivalent des deux premières années de théologie.

ENSEIGNEMENTS : Les enseignements revêtent généralement trois formes : les cours magistraux, les travaux dirigés assurés par les professeurs ou par des assistants, les séminaires (2^e et 3^e cycles). Les cours sont généralement d'une durée de deux heures hebdomadaires (en fait deux fois 50 mn). Le programme des séances de travaux dirigés est déterminé par l'enseignant, mais chacune de celles-ci est préparée par un ou plusieurs étudiants qui prennent alors la parole et tout le groupe participe à la discussion. Il en est de même pour les séminaires, mais la part de recherche et d'initiative des étudiants est alors plus grande.

ÉQUIVALENCES : Des équivalences peuvent être reconnues aux étudiants ayant accompli certaines études antérieures. Elles sont attribuées par les Directeurs d'études* ou le Doyen* suivant des barèmes approuvés par le Conseil de Faculté*.

ÉTUDIANTS : Les étudiants "ordinaires" s'engagent à suivre les cours et à les valider*. Les auditeurs libres, ne préparant pas de diplômes, travaillent à un niveau universitaire, mais ne sont pas astreints aux validations*.

INSCRIPTION : L'inscription, en début d'année universitaire, se déroule de la manière suivante : l'étudiant contacte le secrétariat pour obtenir un rendez-vous auprès du Directeur d'études* dont il dépend ; il rencontre celui-ci et détermine avec lui son programme d'études. Le dossier est transmis au secrétariat. Après règlement des frais de scolarité, l'inscription est définitive et l'étudiant reçoit sa carte qui peut être exigée à l'entrée des cours.

INSTITUTS PARTENAIRES : Depuis 1988, la Faculté de Théologie a noué des liens avec divers instituts de formation de la région universitaire de l'UCLy. Selon des conventions passées avec eux, ils sont habilités à délivrer les enseignements et effectuer les validations pour la délivrance du DUET.

JOURNÉE DE RENTRÉE : La journée de rentrée, inaugurant l'année universitaire, est marquée par plusieurs éléments : visite guidée des différents lieux importants de l'université (salles, bibliothèque...), temps de rencontre conviviale, conférence. Il n'y a pas de cours ce jour-là.

JOURNÉE INTERDISCIPLINAIRE : Au cours de l'année universitaire, est organisée une journée au cours de laquelle ont lieu diverses interventions des enseignants et des débats avec les étudiants autour d'un thème choisi par une commission enseignants-étudiants, qui permet de mettre en dialogue les différentes disciplines enseignées.

SÉMINAIRES : voir Enseignements.

TRAVAUX DIRIGÉS : voir Enseignements.

TRAVAUX ÉCRITS : Durant le cursus de licence, l'étudiant doit réaliser des travaux écrits :

- 5 s'il a commencé son cursus depuis septembre 2016.
- 7 s'il a commencé son cursus en 2015 ou auparavant. Ces travaux honorent les différentes disciplines : 1 en Philosophie et sciences humaines ; 2 en Exégèse biblique ; 2 en Théologie dogmatique ; 1 en Théologie morale ; 1 en Histoire, patrologie ou spiritualité.

VALIDATION : La validation, qui peut revêtir plusieurs formes (examen écrit, oral...) sert à évaluer les connaissances et compétences acquises par un étudiant après un cours semestriel. La forme de la validation est indiquée sur chaque fiche de cours.

VICE-DOYEN : Le Vice-doyen, choisi par le Doyen, est chargé du suivi des études et de la vie étudiante. Il représente le Doyen si nécessaire et peut recevoir de lui des missions spécifiques ou ponctuelles (art. 15 et 16 des statuts).